

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice	: 16
Nombre de présents	: 08
Nombre de votants	: 08

L'an deux mil vingt-cinq le 22 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Le Conseil municipal avait été convoqué une première fois le 10 septembre 2025 pour une réunion de conseil municipal le 15 septembre 2025, mais le quorum n'ayant pas été atteint, aucune délibération n'a pu être prise.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, une seconde convocation a été adressée aux membres du conseil municipal.

Lors de cette seconde réunion, le Conseil municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, JARRY Alice, MARAIS Sébastien, BRIANCEAU Aline

ABSENTS : CHAIGNEPAIN Frédéric, RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet des délibérations :

- Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Création d'une liaison douce rue du Soleil Levant
Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixant l'attribution de compensation définitive
- Fonds de concours 2025 – Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Délibération n°20250902

Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Crédit d'une liaison douce rue du Soleil Levant

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue du Soleil Levant, ainsi qu'une liaison douce inscrit au budget primitif 2025, et explique que ce projet est subventionnable dans le cadre du Fonds Vert (mesure de soutien aux PCAET).
Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCA)

Vu l'appel à projets du Fonds Vert lancé par l'État

Vu l'appel à projets du Fonds Vert lancé par l'Etat pour soutenir les investissements favorables à la transition écologique,

Considérant que la commune souhaite réaliser un aménagement de liaison douce sécurisée dans la rue du Soleil Levant, permettant de relier les cheminements doux existants et de favoriser les mobilités actives,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 94 882,34 € HT,

Considérant que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du Fonds Vert,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le projet de création d'une liaison douce rue du Soleil Levant pour un montant de **94 882,34 € HT**.
 - **Validé le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - **Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert : 33 560,44 € HT (soit 35,37 %)**
 - **Autofinancement communal : 61 321,90 € HT (soit 64,63 %)**
 - **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Vert, et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération n°20250903

Fonds de concours 2025 - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2025 approuvant les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au titre de l'exercice 2025 ;

Considérant que la commune de l'Aiguillon sur Vie bénéficie, au titre de cette dotation en fonds de concours, d'un montant de **25 550,22€**,
Considérant que ce montant peut être affecté aux travaux/achats suivants :

- Clôture et passerelle coulée verte : 11 820 € HT
 - Acquisition d'un véhicule (camion) : 27 466 € HT
 - Acquisition d'un panneau lumineux : 16 690 € HT

montant total 55 976 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du montant du fonds de concours attribué à la commune pour l'exercice 2025, soit **25 550,22 €** ;
 - **Décide** d'affecter cette somme à
 - Clôture et passerelle coulée verte : 11 820 € HT
 - Acquisition d'un véhicule (camion) : 27 466 € HT
 - Acquisition d'un panneau lumineux : 16 690 € HT pour un montant total de **55 976 € HT**
 - **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant : **Coût global 55 976 € HT**
 - Fonds de concours Communauté d'Agglomération 25 550,22 €
 - Autofinancement communal 30 425,78 €
 - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le versement des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie ;
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Francine ZIMMERLIN informe des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption

La séance est levée à 20h30.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
André COQUELIN



Le secrétaire de séance,
Jean-Michel LOR